



Délibération du Conseil métropolitain

**Séance du 09 novembre 2018**

**OBJET :** **HEBERGEMENT ET GENS DU VOYAGE** - Projet de Nuit de la Solidarité, mieux connaître les personnes sans abri sur le territoire métropolitain - Participation financière de Grenoble-Alpes Métropole

Délibération n°

Rapporteur : Françoise CLOTEAU

## **PROJET**

Le rapporteur(e), Françoise CLOTEAU  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : HEBERGEMENT ET GENS DU VOYAGE** - Projet de Nuit de la Solidarité, mieux connaître les personnes sans abri sur le territoire métropolitain - Participation financière de Grenoble-Alpes Métropole

### **Exposé des motifs**

Dans le cadre d'une candidature coordonnée par la Métropole, notre territoire a été retenu comme territoires de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. Tel que cela est proposé dans le plan, la Métropole, en lien étroit avec l'Etat et les acteurs associatifs œuvrant à l'insertion des personnes les plus démunies et en collaboration avec l'Institut d'Etudes Politiques et l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, souhaite organiser une « Nuit de la Solidarité » afin de mieux connaître le nombre mais également les besoins des personnes sans abri comme de disposer d'un état des lieux partagé, Cette démarche de décompte « flash » des personnes sans domiciles permettra d'améliorer le pilotage de la démarche du Logement d'abord, de réaliser un « état 0 » recensant les personnes à la rue et qualifiant leurs besoins, mais aussi sensibiliser le grand public à la problématique du sans-abrisme, notamment grâce à une mobilisation bénévole .

Si une telle opération a pu avoir déjà lieu sur d'autres territoires français à l'hiver 2018 (dont l'opération menée sur le territoire de Paris ou de Metz), elle s'appuiera aussi sur des éléments méthodologiques testés dans d'autres grandes villes (Bruxelles, villes canadiennes). Concrètement, les personnes sans logement, c'est-à-dire à la rue, hébergés de manière temporaire par une institution (type plan grand froid), ou hébergés par des lieux ouverts (hôpital, ...) seront soit recensées anonymement par les différentes structures où ils seraient mis à l'abri, soit rencontrées par des équipes de bénévoles (formés et encadrés par au moins un professionnel de l'action sociale).

La Métropole, pilote du projet, s'appuie sur l'Observatoire local de l'Hébergement et du Logement (OHL) pour sa mise en œuvre, via le service Gestion du Logement social et de l'Hébergement de la direction du Foncier et de l'Habitat.

Il est ainsi proposé que Grenoble-Alpes Métropole participe aux coûts de sa mise en œuvre en :

- Accordant une subvention à hauteur de 21 000 € à l'OHL, dont 11 000 € de crédits dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord,
- Prenant à sa charge les frais de reproduction d'outils de communication et questionnaires.

Les acteurs communaux (communes et CCAS) en tant qu'institutions de proximité et de solidarité sont invités à être parties prenantes de la réalisation d'une telle Nuit.

Le périmètre de maraude identifié s'appuie sur l'état des lieux des squats et bidonvilles sur le territoire métropolitain et la connaissance des associations œuvrant pour l'insertion des plus défavorisés.

Sont ainsi concernés, tout ou en partie, les territoires des communes de Grenoble, de Fontaine, d'Echirolles, de Saint-Martin-d'Hères, Eybens, Gières, Saint-Martin-Le-Vinoux, La Tronche, Saint-Egrève, Seyssinet-Pariset. A ce titre, ces communes ou leurs CCAS sont invitées à participer au Comité de pilotage du projet.

Sont également membres de ce comité de pilotage : l'Etat, la Fondation Boissel au titre d'opérateur du SIAO, les associations d'accueil de jour, les associations réalisant des maraudes, le Centre Hospitalier universitaire, le Centre hospitalier Alpes Isère, l'Institut Universitaire de Géographie Alpine, la Fondation Abbé Pierre, le laboratoire Odénore.

L'appel à bénévolat est centralisé par l'association Un Toit pour Tous, à laquelle est rattaché l'Observatoire de l'Hébergement et du logement, via une page internet et un contact mail dédié.

Il sera relayé auprès des réseaux associatifs mais également entrepreneuriaux dans le souci d'une mobilisation du plus grand nombre.

L'ensemble de ces acteurs citoyens bénévoles bénéficieront le soir-même d'un temps de formation/sensibilisation aux enjeux du sans-abrisme et de l'hébergement. Les référents d'équipe auront eu un temps plus long de formation en amont de la nuit janvier (2ème semaine) afin de permettre une organisation respectueuse de tous de la Nuit de la solidarité.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Territoire Durable du 19 octobre 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'Observatoire de l'hébergement et du logement dans le but de la réalisation de la Nuit de la Solidarité du territoire métropolitain ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la dite convention ;
- Accorde à l'OHL une subvention à hauteur de 21 000 €, dont 11 000 € de crédits issus de l'enveloppe de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord.
- Approuve la convention de mise a disposition temporaire de données
- Autorise Monsieur le Président à signer la dite convention ;